

Document d'action

1. IDENTIFICATION

Pays	Mali		
Intitulé du projet	Référence: T05-EUTF-SAH-ML-02 « Renforcement des opportunités économiques et de la sécurité alimentaire des populations des régions de Sikasso, Kayes et Koulikoro, à travers la création d'emplois et le développement durable de la chaîne de valeur de l'anacarde, afin d'améliorer les conditions de vie des populations, et atténuer les causes profondes de l'émigration irrégulière »		
Coût total	Coût total estimé: 13 576 233 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 13 576 233 EUR		
Méthode d'assistance/modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - AECID Subvention avec le partenaire principale, le Ministère de Développement Rurale (MDR), avec l'appui direct de l'Unité d'Appui à la Gestion (UAG) du projet, et des conventions et contrats avec d'autres acteurs et services.		
Code CAD	31120 31161 31166 31182 31194 32161	Secteur	Développement agricole Production agricole Vulgarisation agricole Recherche agronomique Coopératives agricoles Agro-industries

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Le Projet se centrera sur les régions de **Kayes, Sikasso et Koulikoro (13 cercles et 39 communes)** qui sont fortement affectées par la pauvreté, le phénomène de l'émigration et de l'insécurité alimentaire. Il veut répondre à la complexité des crises structurelles et conjoncturelles que subit le pays avec des actions de **développement économique et de création d'emplois**.

Ce projet, d'un montant estimatif de **13 576 233 EUR**, bénéficiera directe et indirectement à près de **80 000 personnes**.

Depuis 2010, la Coopération Espagnole (CE) appuie la filière de l'anacarde dans la région de Sikasso, à travers le **projet CTARS (Commercialisation et Transformation de l'Anacarde dans la Région de Sikasso)**. Ce projet a non seulement revalorisé la filière de l'anacarde au Mali, qui était une production peu reconnue dans le pays, mais a également contribué à lutter contre l'exode rural et la migration des agriculteurs, avec une durabilité avérée.

Le projet a comme **objectif spécifique**, « L'augmentation des opportunités économiques et d'emploi, et l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population des régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro, afin d'atténuer les causes de l'émigration, par le biais de l'amélioration de la production, la transformation et la commercialisation de l'anacarde. »

Il s'articule autour de **trois résultats** :

R1. La population, en particulier les femmes et les jeunes, **améliorent leurs revenus et les opportunités d'emploi rural** par la mise en valeur de la production, la commercialisation et la transformation de l'anacarde et ses sous-produits.

R2. **La population améliore sa sécurité alimentaire et nutritionnelle** grâce à une meilleure éducation nutritionnelle, la diversification de son alimentation, et d'un meilleur accès aux aliments à la suite d'une augmentation de revenus (R1).

R3. Le Mali est reconnu aux niveaux national, régional et international comme producteur d'anacarde de qualité (noix et amande).

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national, le cas échéant

Depuis plusieurs années déjà, **le Sahel** (dont fait partie le Mali) fait face à de **nombreux problèmes** comme la pauvreté extrême, une démographie galopante, les conflits internes et régionaux, les faiblesses institutionnelles, sociales et économiques, un stress environnemental, et une résilience très insuffisante face aux crises alimentaires.

Sur cet espace géographique, ces différentes contraintes ont généré une situation des plus inquiétantes, où toutes ces **crises (structurelles et conjoncturelles)**, ont comme conséquence, un manque d'emplois en milieu rural, avec comme résultat, un scénario très propice à favoriser les phénomènes actuels d'exode rural et d'immigration clandestine, entre autres, et qui pourront s'intensifier encore beaucoup plus dans un avenir proche.

Le Mali reste un pays très affecté par le **phénomène de l'émigration** à cause des nombreux défis (manque d'emploi, pauvreté, insécurité, etc.). Par exemple en 2013, la migration vers l'étranger des citoyens maliens fut de 195 553 personnes, dont 102 359 hommes et 93 194 femmes (UNICEF, 2014).

Les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro sont fortement affectées par la pauvreté, le phénomène de l'émigration, et l'insécurité alimentaire, comme on peut voir dans le tableau ci-dessous) :

Indicateur/Région	Kayes	Sikasso	Koulikoro
Pauvreté (%) ¹	34,9	65,8	47,5
Insécurité alimentaire (%) ²	14,7	22,8	25,1
Ménages ayant des membres en dehors de leur localité (%) ³	46,5	38,7	30,7

Source: (1) EMOP 2015, (2) ENSAN 2014, (3) UNICEF, 2014.

Les **principaux problèmes de ces régions** dans le secteur Agricole sont :

- La faiblesse des **investissements** agricoles dans les zones,
- Le manque de **structuration** des chaînes de valeur, d'organisation et d'accès des producteurs aux marchés.
- Le manque d'un système efficace de **vulgarisation** agricole.
- Le manque d'emploi et d'entrepreneuriat rural.
- La difficulté d'accès aux **ressources productives** (terre, eau, argent) par les populations les plus vulnérables, spécialement les femmes et les jeunes.
- La **dégradation de l'environnement** (la fertilité des sols et la déforestation accélérée),
- Un fort taux d'analphabétisme
- Un taux de **croissance démographique** très élevé.

Tous ces problèmes ne font que limiter le développement intégral de ces territoires et dégrader les conditions de vie, augmenter la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, spécialement des personnes les plus vulnérables. Ce qui favorise **l'exode rural et l'émigration** des personnes.

La **crise sécuritaire et politique** qui affecte le pays depuis 2012 ne fait qu'aggraver cette situation et des interventions de développement durables s'imposent.

2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Ce projet s'encadre au niveau régional avec le **PDDAA/ECOWAP** et le 1er axe d'intervention de son **PRIA** (Plan Régional d'Investissements Agricoles), et avec son 4ème programme prioritaire « *Le développement des filières agricoles et la promotion des marchés* », dont la déclinaison nationale est le **PNISA** (Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole). Au niveau national, le projet va en ligne droite avec le premier Objectif Spécifique du **CSCR III** (Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté), ainsi qu'avec l'objectif général de la **PDA** (Politique de Développement Agricole).

Le projet coïncide totalement avec les **4 enjeux de la PDA** à savoir:

- Assurer la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel.
- Assurer la **gestion durable des ressources naturelles** dans un contexte de changements climatiques profonds.
- Améliorer la **productivité et la compétitivité Agricoles** en vue de valoriser et de positionner les produits Agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux, et
- Sécuriser et **accroître le revenu** des exploitants Agricoles.

Dans la **PDA**, on a défini précisément l'anacarde comme une "filière commerciale agricole à haute valeur ajoutée pour laquelle le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités de marchés confirmées" (page. 27-28 PDA). Le projet s'encadre également avec le troisième axe

stratégique du **PNISA** «Promouvoir la production et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques », lequel priorise la région de Sikasso.

2.3. Enseignements tirés :

L'Anacarde en l'Afrique de l'Ouest :

Depuis des années, la noix de cajou est devenue l'un des plus importants **produits d'exportation** d'Afrique de l'Ouest. Son développement s'est produit dans plus de dix pays de la sous-région, sous l'impulsion d'une bonne **demande internationale** et dans le cadre d'un développement des relations commerciales entre l'Afrique de l'Ouest et l'Asie. Cette culture de rente est, pour beaucoup de petits agriculteurs ouest-africains, une **source de revenus monétaires nouvelle et essentielle**, à une période de l'année stratégique, tant en termes de sécurité alimentaire que d'investissement dans le développement de leur exploitation. Elle offre également l'opportunité d'un développement important **d'industries agro-alimentaires** avec un fort besoin de **main d'œuvre**. Elle favorise finalement une **fixation des populations rurales** dans leur milieu et un certain renouvellement générationnel.

Le Programme PCDA (Programme Compétitivité et Diversification Agricoles) :

Le programme PCDA financé depuis 2006 par la Banque Mondiale, est le seul programme d'envergure nationale qui avait considéré la filière de l'anacarde parmi ses filières d'intervention prioritaires. L'objectif du PCDA était de contribuer à la lutte contre la pauvreté par **l'accroissement et la diversification des revenus monétaires** des populations rurales et la croissance économique nationale, tout en protégeant l'environnement, par l'amélioration de la compétitivité. Le PCDA développait une **approche filière** qui reposait sur un processus d'amélioration des performances de toute la chaîne de production, (du marché vers la production) pour un certain nombre de filières commerciales agricoles, pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités de marché confirmées. Le PCDA a élaboré différentes **études sur la filière de l'anacarde** qui ont été à la base de la formulation du projet CTARS (Commercialisation et Transformation de l'Anacarde dans la Région de Sikasso), financé par l'Espagne.

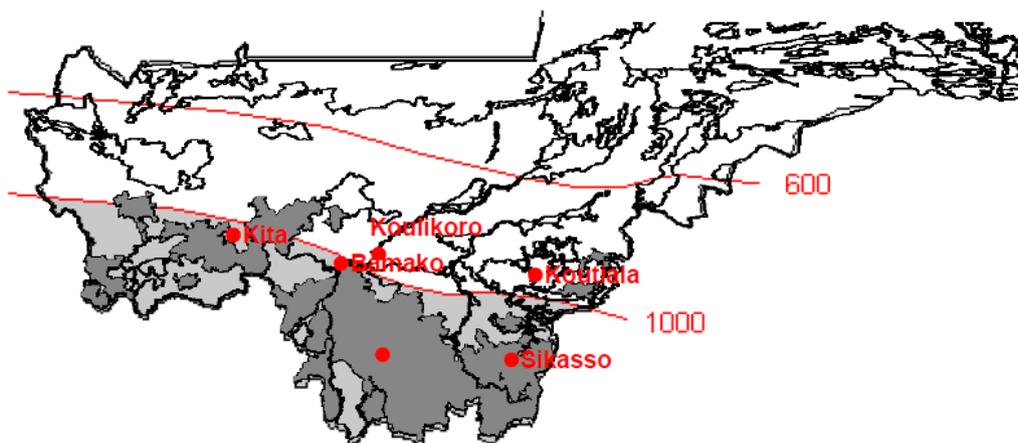
Le projet CTARS (Commercialisation et Transformation de l'Anacarde dans la Région de Sikasso) :

Ce projet, financé par la Coopération Espagnole à hauteur de 7 millions d'euros, appuie depuis 2010 la filière de l'anacarde dans la région de Sikasso, par le biais de la **création d'emplois et de revenus**, à partir de l'exploitation de la chaîne de valeur des noix de cajou et de ses dérivés, à travers la commercialisation et la transformation des noix et pommes aux niveaux national, régional et international.

Il faut souligner que le projet CTARS a **revalorisé l'anacarde** au Mali, qui est actuellement une de filières émergentes, sur laquelle le choix du Gouvernement du Mali s'est porté, et qui est incluse dans des documents programmatiques sectoriels comme la **PDA** (Politique de Développement Agricole) et le **PNISA** (Programme National d'Investissements dans le Secteur Agricole) et le Budget Spécial d'Intervention (BSI) de 2015.

Les **principaux enseignements tirés** des résultats obtenus jusqu'à la date d'aujourd'hui sont :

- **L'appropriation par le gouvernement** de cette filière qu'il qualifie comme étant une des plus intéressantes pour sa valeur ajoutée et son intérêt économique pour la population. Le Gouvernement du Mali, accompagné par la CE, a réussi aussi à obtenir une reconnaissance internationale de cette chaîne de valeur, en inscrivant le Mali comme un pays appartenant à l'Alliance pour le Cajou Africain (ACA)
- Ce projet a contribué, à l'amélioration de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** des populations, à travers une amélioration de l'accès et de la disponibilité des aliments, la sensibilisation pour leur consommation, mais aussi grâce à une augmentation du revenu des familles.
- Le projet CTARS a démontré que cette filière contribue efficacement à la **croissance économique et la création d'emplois**, en impliquant particulièrement les femmes et les jeunes ruraux. Par exemple, le prix de vente de la noix d'anacarde, a été revalorisé, en passant de 100 Fcfa/Kg (0,15 Eur/kg) en moyenne en 2010, à 350 Fcfa/Kg (0,53 Eur/kg) en 2015, ce qui signifie une augmentation manifeste des revenus des producteurs ainsi que la consolidation de l'emploi rural et la fixation des populations dans leur terroir.
- Par rapport à la contribution à la **résilience climatique et à l'atténuation des effets du Changement Climatique**, nous pouvons affirmer que les surfaces destinées à la production de l'anacarde au Mali sont estimées à **91 889,7 Ha** selon l'étude EINPBA (Etude d'Identification Nationale des Bassins de Production d'Anacarde du Mali), élaborée par le projet CTARS. Les nouvelles plantations que les populations sont en train de mettre en place, ne feront que contribuer positivement et durablement au développement d'un modèle d'agriculture **climatiquement intelligente**.
- La tendance actuelle chez les pays producteurs d'anacarde de la sous-région est de mettre en place des **mesures favorisant la transformation** de la noix afin d'obtenir une valeur ajoutée et créer aussi des emplois pour les femmes et les jeunes durant toute l'année. Jusqu'à présent, la transformation de la noix en amande pour l'exportation reste un défi au Mali. Pour cela, le projet CTARS est en train de mettre en place une unité/usine de transformation, ainsi que 8 petites unités de demi-transformation à Kolondiéba. Cependant, pour une durabilité en la matière, il faudra continuer de les appuyer en ce sens, étant donné qu'il s'agit d'une filière et d'une industrie toutes récentes dans le pays.



Carte de la Bande Anacardièrè Malienne qui intègre les bons sols (en gris foncé) et la bonne pluviométrie (au Sud de l'isohyète 1000 mm/an). (Source : EINPBA)

2.4. Actions complémentaires

Pour bien consolider les résultats et acquis du projet CTARS et de la filière de l'anacarde au Mali, et tout en suivant les enseignements tirés, on peut définir une série d'actions complémentaires :

- Appuyer le processus actuel de **création d'une Interprofession** de la filière anacarde au Mali, comme la PDA le cite et comme les projets PCDA et CTARS ont déjà commencé à le faire.
- **S'aligner avec et intégrer de manière effective** l'actuelle approche de développement des **Agropoles** ou des pôles de compétitivité régionaux que le Gouvernement est en train d'établir.
- Améliorer la synergie avec les **Priorités Résilience Pays (PRP)** du Mali, élaborées en cohérence avec la feuille de route d'AGIR Sahel.
- Etre bien coordonné avec le **Secteur Privé** national et international et avec le Forum des Investisseurs des filières agricoles du Mali.

2.5. Coordination des donateurs

La CE se coordonne avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers différents groupes, principalement le **GT-EAR** (Groupe Thématique - Économie Agricole Rurale) et ses sous groupes : Irrigation, Elevage et Pêche, et Sécurité Alimentaire. La CE fait partie aussi du **GT-Environnement et Changement climatique et du SGT-Développement secteur privé** (GT-Infrastructures).

Par rapport à l'anacarde, l'AECID est coordonnée à la Banque Mondiale (BM), pour une recherche de synergies et complémentarités à partir du PCDA, qui a précédé au projet CTARS de la CE. Actuellement, la BM est en train de formuler le **Projet d'Appui à la Compétitivité Agro industrielle au Mali (PACAM)**, dans lequel l'AECID a fait un plaidoyer en faveur de l'anacarde, afin que ce dernier soit pris en compte comme filière porteuse suite à l'expérience du projet CTARS.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

L'objectif général (OG) du programme est de Contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable de la population du Mali par la mise en valeur de la chaîne de valeur de l'anacarde.

L'objectif spécifique est l'augmentation des opportunités économiques et d'emploi, et l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population des régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro, afin d'atténuer les causes de l'émigration, par le biais de l'amélioration de la production, la transformation et la commercialisation de l'anacarde.

3.2. Résultats escomptés et principales activités pour chaque résultat

Les **résultats** escomptés et les activités sont:

R1. La population, en particulier les femmes et les jeunes, **améliorent leurs revenus et les opportunités d'emploi rural** par la mise en valeur de la production, la commercialisation et la transformation de l'anacarde et ses sous-produits.

A1.1. Définition de **ligne de base**, sélections des bénéficiaires et élaboration d'un **Système d'Information géographique (SIG)**.

- Missions de terrain pour l'élaboration de la ligne de base et la sélection des bénéficiaires, selon critères de vulnérabilité.
- Elaboration d'un SIG, en profitant des données déjà existantes au sein du projet CTARS: inventaire digital et étude diagnostic nationale de la filière (EINBPA).

A1.2. **Augmenter la production de noix** de l'anacarde avec des variétés améliorées.

- Création de 13 pépinières (une par cercle) pour la production de variétés améliorées de l'arbre de l'anacarde (*Anacardium occidentale*).
- Coordination et/ou conventions avec l'Institut d'Economie Rurale (IER) et la Direction Régionale des Eaux et Forêts (Ministère de l'Environnement), pour des actions de recherche-développement sur l'anacarde.
- Plantation de nouvelles parcelles de variétés améliorées dans les 13 cercles d'intervention.

A1.3. **Renforcer les compétences techniques et de gestion des producteurs** de noix.

- Formation sur les techniques de fertilisation, plantation, tailles, recépage, greffages, traitements, réhabilitation et protection des plantations, etc.
- Formation sur les techniques de ramassage, transport, conditionnement bord champ, et de minimisation des pertes post récolte.
- Formations sur les techniques de séchage, triage, calcul du grainage, du rendement en KOR, stockage et conservation des noix de qualité.
- Formation en gestion entrepreneuriales des coopératives et élaboration de plans d'affaires pour répondre aux cahiers de charges des marchés de noix.
- Sessions de formation et de sensibilisation sur la protection de l'environnement (protection des sols et des terres, biodiversité, etc.) et sur des mesures d'atténuation des effets du Changement Climatique.

A1.4. **Renforcer les compétences techniques et de gestion des transformatrices et productrices d'amande et pomme de cajou.**

- Formation sur les techniques de transformation des sous-produits de l'anacarde.
- Formation en gestion entrepreneuriale des coopératives et élaboration de plans d'affaires.
- Missions d'échange d'expériences avec d'autres pays.

A1.5. **Construction, équipement et mise en fonctionnement des unités communautaires de stockage, transformation et commercialisation de noix, pomme et amande** (double

fonctionnalité) gérées par des coopératives d'hommes (vente noix) et de femmes (transformation noix et pomme).

- Construction et équipement (eau, hygiène et assainissement, transport, énergie) des unités pour:
 - Stockage et commercialisation de noix.
 - Transformation de la pomme pour la consommation et vente locale.
 - Transformation partielle de la noix en amande (avec finition dans les usines) et pour la consommation et vente locale.
- Equipements des coopératives pour le transport et vente de noix, pomme et amande.
- Mise en place et/ou renforcement des capacités des coopératives pour la gestion et l'entretien des unités

A1.6. Construction, équipement et mise en fonctionnement de **deux usines de production d'amande** gérées par des coopératives de femmes.

- Construction d'usines de production d'amande.
- Équipement des usines : transformation, eau, hygiène et assainissement, transport, énergie, communication, etc.
- Mise en place et/ou renforcement des capacités des coopératives pour la gestion et l'entretien des usines.

A1.7. Contribuer à la mise en place d'un **système de commercialisation** pour la noix et l'amande aux niveaux national, régional et international.

- Étude de marché et plan de marketing pour la vente de la noix et l'amande
- Création d'un portefeuille de clients pour l'achat de la noix et l'amande: rencontres avec des entrepreneurs et commerçants locaux, régionaux et internationaux, etc.
- Mise en place d'un centre de commercialisation et vente à Bamako.

A1.8. Actions pour renforcer **les droits humains et les droits des femmes**:

- Droit à l'éducation: Actions pour l'alphabétisation fonctionnelle
- Identité des personnes et amélioration de la sécurité foncière : Actions de sensibilisation. Actions d'appui à l'inscription dans les registres civils, obtention des documents d'identité, et régularisation foncière (traditionnelle et légale).
- Actions de sensibilisation sur l'approche des droits humains, sur l'égalité des droits des femmes et hommes, la prévention des violences et la transversalisation du Genre dans l'exécution du projet au niveau des ressources humaines et des institutions partenaires du projet (institutions publiques, OPA, ONG), et des bénéficiaires (en s'appuyant sur l'alphabétisation fonctionnelle).

A1.9. **Suivi et accompagnement** de proximité des coopératives de production et transformation dans chaque commune.

R2. La population améliore sa sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une meilleure éducation nutritionnelle, la diversification de son alimentation, et d'un meilleur accès aux aliments à la suite d'une augmentation de revenus (R1).

A2.1. Mise en place d'un programme de sensibilisation et éducation nutritionnelle, qui comprend spécifiquement la promotion de la consommation de l'anacarde et de ses sous-produits.

- Communautaire : population, coopératives, démonstrations culinaires.
- Médias : radio, tv.
- Foires et conférences: communales, régionales, nationales.

R3. Le Mali est reconnu aux niveaux national, régional et international comme producteur d'anacarde de qualité (noix et amande).

A3.1. Appuyer la maintenance du site web mis en place par le projet CTARS, et les actions de communication sur l'anacarde.

Des informations sur:

- Le Prix de la noix et l'amande internationale et nationale.
- La Diffusion des bulletins internationaux sur l'anacarde.
- L'utilisation du réseau N'Kalo, la diffusion des prix par messagerie SMS, développée par l'ONG RONGEAD et qui au Mali est développée par la compagnie Orange.
- Les Activités du projet.
- Autres

A3.2. Organiser les **Journées annuelles de l'anacarde** au Mali.

Elles auront lieu tous les ans, de 2016 à 2019. L'année 2016 sera encore organisée par le projet CTARS de la CE.

A3.3. Participer aux **conférences internationales de l'African Cashew Alliance (ACA)**.

- Mission annuelle (2017-2019) aux conférences de l'ACA
- Promouvoir l'organisation et la célébration d'une rencontre au Mali

A3.4. Participer aux **foires agricoles et aux foires de l'alimentation**, pour la promotion internationale de l'anacarde.

Par exemple : SIAGRI (Bamako, Mali); Alimentaria (Barcelona, Espagne); SIA (Paris, France); etc.

A3.5. Accompagner le développement de **l'interprofession de l'anacarde au Mali** et renforcer les capacités des acteurs impliqués.

Des formations diverses possibles : bureautique et gestion administrative ; SIG ; communication et médias ; autres.

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux **risques** sont les suivants:

- L’instabilité du pays dû principalement au conflit politico-militaire qui continue à fragiliser les institutions publiques et privées ainsi que la relance de l’économie.
- La prévalence des déterminants de la malnutrition (l’accès à l’eau potable, assainissement, diversification alimentaire, les habitudes alimentaires, les bonnes pratiques d’hygiène et les habitudes culturelles) ;
- Les politiques publiques relatives à la propriété foncière et aux développent agricole ne favorisent pas l’accès à la terre et aux crédits ;
- Les conditions climatiques adverses affectent les récoltes ;
- Difficultés d’assimilations et d’appropriations des nouvelles techniques de production et transformation
- Manque de concertation et de spécialisation entre les maillons qui composent la chaine de valeur de l’anacarde.
- Le niveau d’éducation est très bas, avec un taux d’analphabétisme très élevé parmi les producteurs et, spécialement, des productrices. Ces aspects représentent de fortes contraintes (pour la formation, la commercialisation, la gestion des coopératives, etc.)

Les **hypothèses** pour la réussite du projet et sa mise en œuvre sont:

- La forte implication et motivation de la population bénéficiaire, d’après les leçons tirées du projet CTARS.
- La forte implication du partenaire principal, le MDR. Pour le Ministère du Développement Rural, l’anacarde est très important et fait désormais partie de sa politique en tant que filière à développer. Pour la première fois, en 2016, la filière fera partie des projets à subventionner par le Fond Spécial d’Investissement (BSI).

Des mesures **d’atténuation** ont été prises en considération, y compris:

- Mettre l’accent sur la sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles en tenant en compte les habitudes nutritionnelles des populations ;
- Facilitation du dialogue avec les collectivités territoriales pour l’accès à la terre et aux institutions financières pour l’accès aux crédits ;
- Suivi agronomique planifié et préventif en plus de l’application des bonnes pratiques d’exploitation des ressources naturelles ;
- Formation continue, suivi régulier et accompagnent aux coopératives, ainsi que aux services techniques du MDR (en étroite synergie et collaboration avec le projet de la CE d’appui aux services de vulgarisation et conseil agricole du MDR, a commencer vers mi 2016) ;

- Faciliter cadres de concertation des acteurs impliqués dans les différents maillons de la chaîne de valeur de l'anacarde.
- Des formations, accompagnement et sensibilisations sont prévus pour renforcer les capacités des partenaires et des bénéficiaires. A signaler que le projet a une forte approche genre qui vise à renforcer spécialement les capacités des femmes: alphabétisation, inclusion dans le registre civil et foncier, gestion d'associations et coopératives, etc.

3.4. Questions transversales (par exemple: genre, droits de l'homme, gouvernance démocratique, environnement, etc.)

Droits humains : principalement le droit à l'alimentation à travers des activités de sensibilisation sur la nutrition et la valeur nutritionnelle de l'anacarde.

Genre : c'est la principale approche, étant donné qu'une partie importante du projet est destinée aux femmes pour le renforcement des capacités (alphabétisation, capacitation technique), mais aussi le droit à une identité juridique (registre civil) et la propriété de la terre (registre foncier).

Environnement : toutes les activités seront faites avec un approche environnementale (épargne électricité, éviter l'impression en papier, etc.), et en particulier pour éviter dans la mesure du possible les émissions de CO2 et gaz à effet de serre. De même, un reboisement est prévu à partir de l'anacardier, contribuant du coup à la lutte contre la désertification et le changement climatique.

3.5. Parties prenantes

L'AECID assurera la direction et gestion du projet (technique et financière) ainsi que des relations institutionnelles (DUE, MDR, autres). Pour la mise en œuvre du projet, la Coopération Espagnole mettra en place une Unité d'Appui à la Gestion du projet (UAG), dirigée et supervisée par le Bureau Technique de Coopération de l'AECID au Mali.

- **Ministère du Développement Rural (MDR) : Partenaire principal.** L'exécution sera faite en partenariat avec l'Etat malien, à travers le Ministère du Développement Rural (MDR), sa Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), ses Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) et les services déconcentrés du MDR
- **D'autres institutions publiques du niveau central, déconcentré, et décentralisé,** en convention avec le MDR. Ils sont l'Institut d'Economie Rurale (IER) et la Direction Régionale des Eaux et Forêts (Ministère de l'Environnement), pour des actions de recherche-développement sur l'anacarde, ainsi que des institutions, structures et autorités des collectivités territoriales, entre autres possibles (futurs Agences de Développement Régional, etc.).
- **TRAGSA** (Transformation Agraire SA) : Entreprise publique espagnole agréée pour l'exécution des projets des administrations publiques espagnoles. Elle a été l'agent mandataire pour la gestion du CTARS, et en se basant sur l'expérience déjà développée, pourrait être responsable de l'exécution des activités en matière d'infrastructures, équipement, communication, ligne de base, SIG et l'interprofession, entre autres à déterminer, avec son propre expertise et celle-ci de sa institution sœur, TRAGSATEC .
- **ONG Internationales et ses partenaires sur le terrain:** À déterminer, pour la réalisation de certaines actions de formation, sensibilisation et autres.

- **Autres**, à déterminer (APCAM, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et de l'interprofession de l'anacarde, etc.).

4. CARACTERISTIQUES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Il n'est pas prévu de signer une convention de financement.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La mise en œuvre est prévue pour quatre (4) ans.

4.3. Modalités de mise en œuvre

Gestion indirecte – AECID.

Pour la mise en œuvre du projet, la Coopération Espagnole mettra en place une Unité d'Appui à la Gestion du projet (UAG), dirigée et supervisée par le Bureau Technique de Coopération de l'AECID au Mali.

Avec le MDR, le partenaire principale, l'AECID signera une subvention.

Avec des autres parties prenantes, le MDR et/ou l'AECID signeront des conventions de partenariat d'exécution du programme, tant au niveau national qu'au niveau local.

R	Partenaire	Critères de sélection	Type de contrat
R1	MDR	Institution responsable du développement du secteur Agricole et ses services.	Subvention
	TRAGSA	Entreprise Publique Espagnole avec des expertises techniques précises et expérience dans le projet qui a base cette proposition	Commission directe d'exécution
	ONG Internationale et ses partenaires locaux	ONG avec des expertises requises et d'implantation/présence sur le territoire (Activités A 1.8 et A 1. 9)	Conventions et/ou contrats de services
	D'autres institutions publiques du niveau central, déconcentré, et décentralisé	Des structures et institutions avec une responsabilité directe pour le bon déroulement des activités du projet (voir point 3.5)	Convention avec le MDR
R2	ONG Internationale et ses partenaires locaux	ONG avec des expertises requises et d'implantation/présence sur le territoire	Conventions et/ou contrats de services
	D'autres institutions publiques du niveau central, déconcentré, et décentralisé	Des structures et institutions avec une responsabilité directe pour le bon déroulement des activités du projet (voir point 3.5)	Convention avec le MDR

R3	MDR	Institution responsable du développement du secteur Agricole et ses services	Subvention
	TRAGSA	Entreprise Publique Espagnole avec des expertises techniques précises et expérience dans le projet qui a base cette proposition	Commission directe d'exécution
	D'autres institutions publiques et privés	Des structures et institutions avec une responsabilité/incidence directe pour le bon déroulement des activités du projet, publiques et privés	Convention avec le MDR

4.4. Budget indicatif

Résultats	Montant en Euros
Résultat 1: La population, en particulier les femmes et les jeunes, améliorent leurs revenus et les opportunités d'emploi rural par la mise en valeur de la production, la commercialisation et la transformation de l'anacarde et ses sous-produits.	9 723 093
Résultat 2: La population améliore sa sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une meilleure éducation nutritionnelle, la diversification de son alimentation, et d'un meilleur accès aux aliments à la suite d'une augmentation de revenus (R1).	561 600
Résultat 3: Le Mali est reconnu aux niveaux national, régional et international comme producteur d'anacarde de qualité (noix et amande).	598 120
Coordination, gestion, suivi, communication	2 093 420
Audit et évaluation [2,5 à 5% du budget du projet, max 100 000 EUR]	100 000
Imprévus	500 000
TOTAL	13 576 233

4.5. Évaluation et audit

Le projet aura un mécanisme de suivi et d'évaluation consistant principalement à:

- L'élaboration d'une ligne de base, et un système SIG pour le suivi des données.
- La réalisation des rapports de suivi semestriels et annuels du projet.
- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale du projet (externes).
- La mise en place des Comités Techniques et/ou de Pilotage, pour améliorer l'appropriation et la participation des différents acteurs dans l'implémentation et le suivi du projet (Gestion Axée sur les Résultats), et pour assurer l'orientation stratégique du projet et de la filière de l'anacarde.
- Un audit final

- La réalisation éventuelle en cas de besoin, des audits *ad hoc* ou des missions de vérification des dépenses, engagés par la Commission européenne.
- Les audits et missions de vérification des dépenses seront effectués conformément à l'analyse des risques du Plan d'audit annuel conduit par la Commission européenne.
- Le montant du budget alloué à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à un maximum de 100 000 Euros

4.6. Communication et visibilité

Des actions de communication, de visibilité et de partage au niveau public seront mises en place pour assurer la dissémination des résultats, la transparence et la redevabilité. Pour cela, les moyens existants au Mali et en Espagne seront mis à profit (plateformes communes, Internet et réseaux sociaux), en incluant le futur site web de l'AECID au Mali et le site web central de l'AECID.

Pour cela, l'AECID élaborera un plan de communication et de visibilité spécifiques, avant le démarrage de la mise en œuvre, suivant les indications du Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne¹ et de l'AECID.

¹ <http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility>